

Charte Ambassadeur BODYSCULPTOR

Préambule

Vous souhaitez devenir Ambassadeur **BODYSCULPTOR**, dont la propriété de la marque est réservée à COSMOSOFT, et nous vous en remercions. Cette charte définit un langage commun pour tous les acteurs qui souhaitent promouvoir les appareils.

Le site internet www.biostimology.com rassemble toutes les informations qui permettront de remplir le rôle d'Ambassadeur.

En signant cette charte, l'acteur deviendra l'Ambassadeur de **BODYSCULPTOR** et tirera les avantages de la marque :

- il bénéficiera d'une assistance personnalisée en marketing digital. COSMOSOFT s'engage à ce titre à améliorer la visibilité de la marque de l'Ambassadeur (son établissement) sur les supports digitaux (Facebook et Instagram).
- si l'Ambassadeur est moteur de la vente d'un appareil **BODYSCULPTOR** (apporteur d'affaires) à un prospect, il pourra bénéficier d'une commission sur la vente.
- il bénéficiera de la gratuité sur certains consommables, en cas de sollicitation de sa part lors de démonstrations auprès des prospects.

Les engagements de l'Ambassadeur de la marque BODYSCULPTOR

Je m'engage en tant qu'Ambassadeur à :

1. **Partager** l'esprit de la marque à travers ses valeurs et son positionnement, en traduisant le plus souvent possible dans mes actions et ma communication la mise en avant des valeurs de la marque (innovation, performance, qualité, Made in France) :

- en intégrant concrètement la marque sur mes supports print ou web : insertion du logotype et/ou de l'url (backlinks sur mon site internet, mention sur les réseaux sociaux, etc.).

2. **Promouvoir** l'image et les appareils de la marque en étant un membre actif auprès des professionnels de la beauté et de l'esthétique. Je donnerai mon avis sur les réseaux sociaux, je partagerai les articles et l'actualité de COSMOSOFT et du **BODYSCULPTOR**, je participerai activement à l'amélioration de l'activité de COSMOSOFT, etc.

3. **Respecter** scrupuleusement les protocoles mis en place par COSMOSOFT pour l'utilisation de **BODYSCULPTOR** (utilisation des cosmétiques OsmoSculpt et des gaines d'hygiène à chaque séance)

4. **Devenir** un centre pilote : en tant que centre référent, je m'engage à recevoir et à présenter le **BODYSCULPTOR** auprès des prospects qui me seront attribués.

5. **Me conformer aux règles d'utilisation de la marque** en fonction de l'action menée ou du support de communication utilisé (Conditions Générales d'Utilisation de la marque - Art 3).

En tant qu'Ambassadeur de la marque, je m'interdis une utilisation :

- illicite de la marque **BODYSCULPTOR** et de ses appareils associés ;
- inadaptée des appareils **BODYSCULPTOR** avec les règles et les valeurs initialement acceptées ;
- contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre moral ;
- de produits dérivés directement concurrents (sauf dérogation soumise à approbation des propriétaires de la marque).

Ces règles sont édictées afin de protéger l'ensemble des utilisateurs de la marque du mauvais usage qui pourrait en être fait par certains. COSMOSOFT se réserve la possibilité de retirer l'autorisation d'utilisation en cas de

constatation de non-respect des clauses de cette charte. Tout non-respect de cette charte entraînerait les sanctions et autres conséquences légales éventuellement applicables.